

FORMULAIRE 43

MESURES DE PREVENTION DES INCENDIES

Nombre d'exemplaires requis :

Service responsable :

Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA)

Division Prévention – Service Conseil et Autorisation

Av. du Général-Guisan 56, 1009 Pully, tél. 058 721 21 21, fax 058 721 21 23,

courriel : prevention@eca-vaud.ch site internet : www.eca-vaud.ch

Remplir 1 formulaire par bâtiment. Les constructions annexes font partie du bâtiment.

N°CAMAC :

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE LA CONSTRUCTION

Commune :

Lieu dit et/ou adresse :

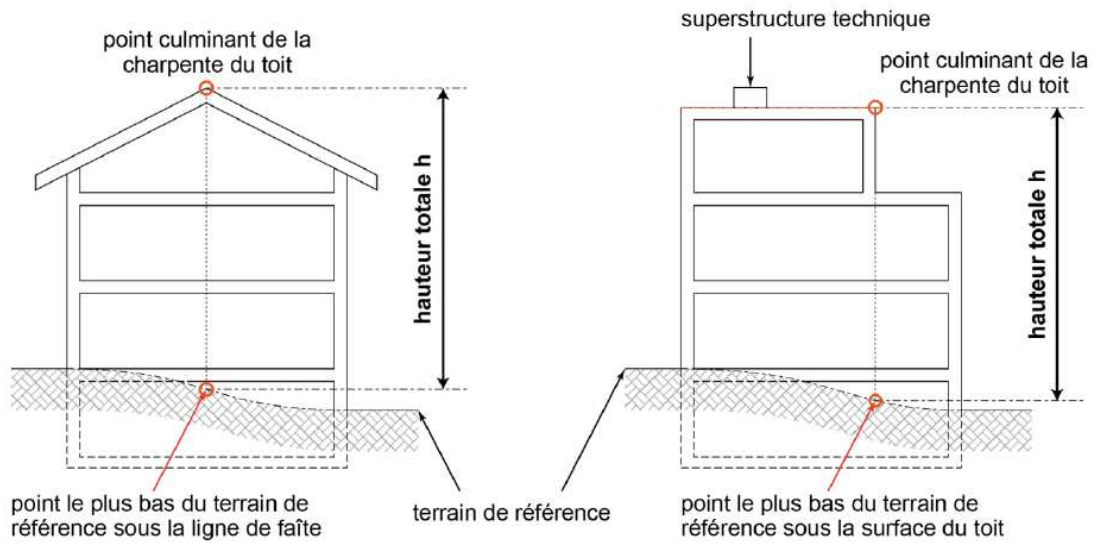
Description du projet :

Constructions annexes au bâtiment :

Propriétaire(s) :

Dossier 186/20 CAMAC 199750
Enquête publique
du 13.01.2021 au 11.02.2021

2. DESCRIPTION DU BATIMENT



Les superstructures techniques, par exemple celles concernant les ascenseurs, les escaliers, les ventilations, les conduits de fumée ou les installations solaires peuvent dépasser le point culminant de la toiture. Les dispositions de l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) sont applicables.

Hauteur totale du bâtiment : m

Nombre de niveaux souterrains :

Sont considérés comme niveaux tous les niveaux complets hors terre, les combles et l'attique. Sont considérés comme niveaux souterrains les niveaux dont plus de 50 % de la surface des murs extérieurs sont situés sous terre. Les niveaux intermédiaires dont la surface représente plus de 50 % de la surface de plancher sont considérés comme niveaux complets.

Niveau	Surface [m ²]	Utilisation ou affectation
- 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
0 (rez)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 5	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 6	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ 7	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3. DETERMINATION DU DEGRÉ D'ASSURANCE QUALITÉ

Degré 1 : L'architecte peut être le Responsable Qualité du projet, en totalité ou seulement pour la phase de planification; un conducteur/directeur de travaux pouvant être le responsable qualité pour le suivi de l'exécution.

Pour la demande de permis de construire des plans de protection incendie sont requis. En principe ces plans ne sont pas nécessaires pour les habitations individuelles, les bâtiments annexes, les bâtiments d'exploitation agricole et les bâtiments de petites dimensions; sauf si l'ECA en formule la demande spécifique.

Degré 2 : La planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un spécialiste AEAI en protection incendie ou figurer sur la liste ECA Vaud.

Pour la demande de permis de construire des plans de protection incendie sont requis.

Degré 3 : La planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un expert AEAI en protection incendie ou figurer sur la liste ECA Vaud.

Pour la demande de permis de construire un concept de protection incendie (intégrant des plans de protection incendie) est requis.

Tout changement de responsable qualité durant le projet doit être annoncé à l'ECA à l'aide du formulaire de déclaration de capacité disponible sur le site internet de l'ECA. www.eca-vaud.ch rubrique "prévenir" puis "téléchargements incendie".

Affectation <input checked="" type="checkbox"/> Cocher les cases correspondantes Plusieurs coches possibles	Bâtiment de faible hauteur H < 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H < 30 m	Bâtiment de grande hauteur H > 30 m
<input type="checkbox"/> Habitation individuelle et collective	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Parking (hors terre et/ou au 1 ^{er} et/ou au 2 ^{ème} sous-sol)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Parking (3 ^{ème} sous-sol et inférieur)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Locaux de bureaux / Administratif	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Écoles / Crèche / Garderie	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Commerces / Locaux publics	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Grand magasin (surface par compartiment coupe-feu > 1200m ²)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Locaux recevant un grand nombre de personnes (> 300)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat pour lesquels la charge thermique n'excède pas 1 000 MJ/m ²	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat pour lesquels la charge thermique excède 1 000 MJ/m ²	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Entrepôts à hauts rayonnages (h > 7,5m)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Bâtiments d'exploitations agricoles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement type A (> 20 patients)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement type B (> 20 clients)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement type C (> 20 randonneurs)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Bâtiments d'affectation inconnue	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Affectation non précisée ci-dessus et dont le rattachement à une catégorie ne semble pas évident. Préciser cette affectation : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *

*Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'ECA, spécifiquement.

Identification des dangers <input checked="" type="checkbox"/> Cocher les cases correspondantes Plusieurs coches possibles	Bâtiment de faible hauteur H < 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H < 30 m	Bâtiment de grande hauteur H > 30 m
<input type="checkbox"/> Isolation thermique des murs extérieurs contenant des matériaux combustibles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 1**	Interdit
<input type="checkbox"/> Revêtements de façades contenant des matériaux combustibles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	Interdit
<input type="checkbox"/> Systèmes porteurs contenant des éléments combustibles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Système porteur ou compartimentage coupe-feu avec enduit de protection ou peinture intumescente	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Cours intérieures couvertes	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Façades double peau	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Compartiment coupe-feu de surface > 7 200 m ²	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Total cumulé des compartiments coupe-feu > 12 000 m ²	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Étude recourant à des méthodes de preuves en protection incendie	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Protection incendie assurée dans une large mesure par de la Détection Incendie ou du Sprinkler et/ou des mesures de protection incendie dans l'exploitation	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Projets de transformation, de rénovation et de réaffectation, sans interruption de l'exploitation, de locaux recevant un grand nombre de personnes (> 300)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> A partir de 100 kg de gaz inflammables; max 1000kg	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> A partir de 450 l de liquides inflammables (point éclair inférieur à 30°C), max 2000l	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> A partir de 1 Tonne de pneus max 60 Tonnes	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> A partir de 50 kg de feux d'artifices, max 300 kg	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> A partir de 100 kg de matières dangereuses présentant un danger pour l'homme ou l'environnement en cas d'incendie mais inférieur au seuil OPAM	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> Locaux ou zones intérieures au bâtiment; classés en zone explosive	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
<input type="checkbox"/> > 1000 kg de gaz inflammables	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<input type="checkbox"/> > 2000 l de liquides inflammables (point éclair inférieur à 30°C)	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<input type="checkbox"/> > 60 Tonne de pneus	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<input type="checkbox"/> > 300 kg de feux d'artifices	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<input type="checkbox"/> Matières dangereuses dépassant le seuil OPAM	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<input type="checkbox"/> Concept de protection incendie recourant à des méthodes de preuves en protection incendie	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3

* Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'ECA, spécifiquement.

** L'ECA admet un degré 1 d'Assurance Qualité si l'état de la technique concernant l'isolation thermique extérieure crépie (ITEC) est respecté. A préciser en complément des plans de protection incendie.

Degré d'Assurance Qualité estimé pour le bâtiment (identifier le degré d'assurance qualité le plus élevé coché dans les 2 tableaux précédents) :

4. DETERMINATION DU RESPONSABLE D'ASSURANCE QUALITÉ

Responsable Assurance Qualité :

Entreprise : Adresse :

Nom : Téléphone :

Prénom : Courriel :

Responsabilité :

Totale

Phase projet/planification

(remplir ultérieurement un formulaire ECA-Vaud de déclaration de capacité pour l'autre responsable AQ qui sera en charge du suivi de l'exécution)

Qualification(s) :

Figure sur la liste ECA-Vaud des Responsables Assurance Qualités niveaux 2 et 3 reconnus

Spécialiste en protection incendie AEAI (Degré 2) N°HPI :

Expert en protection incendie AEAI (Degrés 2 à 4) N°HPI :

Autres : **Justificatifs/références à transmettre avec la demande pour approbation par l'ECA**

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent pour réaliser et suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15f "Assurance qualité en protection incendie" et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés.

Date :

Signature :

Remarque : En cas de changement de Responsable Assurance Qualité une nouvelle déclaration doit être établie selon formulaire PRO_AQ_ECAVD_02 disponible sur le site www.eca-vaud.ch rubrique "prévenir" puis "téléchargements incendie".

5. UNITÉ D'UTILISATION

Une unité d'utilisation se compose de plusieurs locaux d'affectations similaires ou formant un tout (par exemple appartements, cabinets médicaux, bureaux combinés, locaux scolaires, foyers, crèches, suites d'hôtel). Les locaux servant à l'évacuation au sein d'une unité d'utilisation doivent être accessibles en permanence à tous les occupants pour qu'ils puissent emprunter la voie d'évacuation pour quitter l'unité d'utilisation: A l'intérieur d'une unité d'utilisation, certains locaux peuvent former des compartiments coupe-feu (par exemple locaux techniques).

Prévu dans le projet

Dans le cas où des unités d'utilisation sont prévues dans le projet il faut alors les indiquer clairement sur les plans de protection incendie.

Pour les unités d'utilisation complexes, prévoir un justificatif montrant la relation des locaux associés dans une même unité d'utilisation. Cette justification peut prendre la forme d'un commentaire figurant sur les plans de protection incendie.

↳ Préciser les surfaces de chaque unité d'utilisation sur les plans de protection incendie.

Non prévu dans le projet

6. APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE

L'indication des mesures de protection (distances de sécurité, système porteur, compartimentage coupe-feu, voies d'évacuation, dispositifs d'extinction, systèmes de désenfumage, installations techniques de sécurité,...) doivent figurer sur les plans de protection incendie et d'éventuels documents complémentaires annexes.

Application standard des prescriptions de protection incendie de l'AEAI 2015, **sans écart aux directives**

Application standard des prescriptions de protection incendie de l'AEAI 2015, **avec écarts aux directives**

Lister les éventuels écarts au concept standard de protection incendie **devant être spécifiquement justifiés** (justificatifs à annexer selon formulaire dédié à cet effet, disponible sur www.eca-vaud.ch rubrique Prévenir/Téléchargement incendie/Assurance Qualité) :

Concept de protection incendie spécifique à l'objet, recourant à des méthodes de preuves

Un concept de protection incendie justifié sur des méthodes de preuves doit être établi par le responsable Assurance Qualité du projet et fourni avec le dossier d'enquête CAMAC. **Attention admis uniquement en degré 3 d'assurance qualité.**

7. INSTALLATIONS TECHNIQUES SUJETTES A SUBVENTION

Installation de détection automatique d'incendie :

OUI NON

Dans tout le bâtiment

Dans les locaux :

Installation Sprinkler :

OUI NON

Dans tout le bâtiment

Dans les locaux :

Paratonnerre :

OUI NON

Démarche à suivre pour l'obtention d'une subvention : www.eca-vaud.ch rubrique prévenir puis subvention.

8. REALISATION DES PLANS DE PROTECTION INCENDIE

Thèmes	Minimum requis + cocher compléments nécessaires	A faire apparaître sur les plans de protection incendie
Description	<input type="checkbox"/>	Distance de sécurité entre bâtiment
	<input checked="" type="checkbox"/>	Accès au bâtiment / locaux
	<input type="checkbox"/>	Localisation des Bornes Hydrantes / Réserve d'eau d'extinction
	<input checked="" type="checkbox"/>	Affectation des locaux : dénomination + surfaces + éventuellement capacités
	<input type="checkbox"/>	Unité d'utilisation : dénomination + surfaces
Évacuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Voies d'évacuation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimension des portes d'issues de secours et des circulations d'évacuation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Qualification des dispositifs d'ouverture des portes d'issue de secours (légende sur le plan)
Structure du bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/>	Résistance au feu du système porteur
	<input checked="" type="checkbox"/>	Compartimentage coupe-feu
	<input checked="" type="checkbox"/>	Résistance au feu des portes
	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de ferme-porte
	<input checked="" type="checkbox"/>	Combustibilité des matériaux (RF1, RF2, RF3) : à représenter en plan et en coupe ou sous forme de tableaux annexés aux plans
Installations et équipements techniques	<input type="checkbox"/>	Balisage d'évacuation
	<input type="checkbox"/>	Éclairage de sécurité
	<input type="checkbox"/>	Postes incendie
	<input type="checkbox"/>	Extincteurs
	<input type="checkbox"/>	Colonne sèche/humide
	<input type="checkbox"/>	Concept aéraulique (clapets coupe-feu, enveloppe résistance au feu, regroupements quant à la ventilation, combustibilité des gaines, localisation des appareils de ventilation, prises d'air neuf et rejets d'air vicié,...)
	<input type="checkbox"/>	Détection incendie (préciser l'étendue de la surveillance)
	<input type="checkbox"/>	Bouton poussoir : nature à préciser (alarme, ouverture de porte,...)
	<input type="checkbox"/>	Détection gaz : nature à préciser (type de gaz)
	<input type="checkbox"/>	Sprinkler (préciser l'étendue de la protection)
	<input type="checkbox"/>	Paratonnerre
	<input type="checkbox"/>	Sonorisation d'évacuation (sirène)
	<input type="checkbox"/>	Installation de désenfumage
<input type="checkbox"/>	Commande de désenfumage	
Organisation	<input type="checkbox"/>	Conditions d'exploitations des locaux (charge thermique, réaction au feu des matériaux, règles d'utilisation, restrictions, ...)

Voir des exemples de plans de protection incendie et télécharger les symboles graphiques (au format dwg) sur le site www.eca-vaud.ch rubrique Prévenir/Téléchargement incendie/Assurance Qualité

Par sa signature, le mandataire atteste que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

	Le propriétaire	Le maître de l'ouvrage	Le mandataire
Date			
Nom et Visa			

Bases légales et renseignements pratiques

- Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels
- Règlement du 28 septembre 1990 d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels
- Directives de protection incendie 2015 de l'AEAI

Les « Prescriptions de Protection Incendie » peuvent être obtenues directement auprès de l'AEAI, Bundesgasse 20, Case postale 8576, 3001 Berne, tél. 031 320 22 22, fax 031 320 22 99

Ou consultables par Internet sous <http://www.praever.ch>

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>).